

Vos avantages si vous ouvrez un DEP:



En cas d'urgence

En cas d'urgence, le DEP permet aux professionnels de la santé d'accéder rapidement aux informations importantes.



Traitements multiples

En cas de maladies multiples, tous les professionnels de la santé disposent des mêmes informations.



Pour toute la famille

Les parents peuvent p. ex. gérer le DEP de leurs enfants : fini les vaccins oubliés !



Liste de médicaments

Grâce au DEP, les personnes autorisées disposent d'un aperçu de la médication actuelle.

Découvrez les avantages du dossier électronique du patient.

Le DEP, c'est efficace.



DEP
dossier électronique
du patient

Choisissez sans tarder votre fournisseur de DEP :
dossierpatient.ch/dep-fournisseurs

Art.311.222.f



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Une campagne conjointe de l'Office
fédéral de la santé publique OFSP
et des cantons.

Pour toutes les personnes qui souhaitent prendre en main les informations sur leur santé.

Uniforme dans toute la Suisse, le dossier électronique du patient (DEP) est un recueil numérique d'informations importantes sur votre santé. Vous pouvez le consulter à tout moment en passant par une connexion Internet sûre. Les professionnels de la santé y ont accès si vous donnez votre accord.

Le DEP facilite la collaboration entre tous les professionnels de la santé impliqués – un avantage dont vous bénéficiez directement lors de vos traitements.

Informez-vous dès maintenant :
dossierpatient.ch



Le DEP en bref :

- Le DEP est un recueil numérique regroupant les informations importantes pour vos traitements.
- Le DEP fait gagner du temps tout en renforçant la sécurité des traitements.
- Grâce au DEP, les informations importantes sont disponibles rapidement, même en cas d'urgence.
- La loi fédérale sur la protection des données et la loi fédérale sur le dossier électronique du patient garantissent le plus haut niveau de sécurité et de protection de vos informations.
- En Suisse, l'ouverture d'un DEP est gratuite et volontaire.
- Pour les établissements stationnaires (p. ex. cliniques et EMS) et les cabinets médicaux nouvellement autorisés, le raccordement est obligatoire.